



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE DU 29 JANVIER 2019

Membres présents : Alain OLLIVIER-HENRY ; Alain BERNARD ; Francis BEUREL ; Dominique DARCEL ; Hervé DOLEDEC ; Joël LE SAGE ; Christophe GUYOT.

Excusé : Guy Granville.

DOSSIERS A INSTRUIRE :

CLUBS DE LIGUE ET FEDERATION :

(Pour validation par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage)

1 – Dossier MARIEL Damien, (2546433671) : Démission du club de Saint Jacut Sports (District) et demande de rattachement au club de Loudéac OSC (R2) : la commission reprend le dossier instruit lors de la réunion du 18/09/2018.

La commission n'avait pas connaissance de la mise en sommeil du club de St Jacut Sport. En conséquence elle propose que le club de Loudéac OSC soit couvert par cet arbitre à compter du 1/07/2018.

2 – Dossier GREBERT Cédric (2210879314), est licencié depuis le début de la saison au FC Fréhel Plurien. Ce club s'est mis en sommeil dès le début de la saison.

Par courriel du 17/12/2018 Monsieur GREBERT souhaitait son rattachement au club de Plancoët Arguenon. Le 04 Janvier Monsieur GREBERT a adressé un nouveau courriel demandant son rattachement au club de St Cast.

La commission constate qu'il n'y a pas eu de demande de licence par le club de Plancoët, une demande est bien en cours pour le club de St Cast.

La commission propose un rattachement au club de ST Cast à compter 01/07/2018.

CLUBS DE DISTRICT :

1 – Dossier MONTEIRO José, mutation du district des Vosges au District 22 et rattachement au club de l'US Maël Carhaix.

La commission décide : rattachement de Monsieur MONTEIRO au club de l'US Maël Carhaix à compter du 01/07/2018 et couverture du club de l'US Maël Carhaix à compter du 01/07/2018.

Le Secrétaire de la Commission,

Alain BERNARD

Le Président de la Commission,

Alain OLLIVIER HENRY